

TEMPERATURE

Du 21 décembre 1904.

Table with 2 columns: Time (7 h. du matin, Midi, 3 P. M., 6 P. M.) and Temperature (48, 57, 62, 63).

UNE OCCASION.

La fourniture de matériaux à la commission de canal interocéanique instituée par le gouvernement des Etats-Unis pour acheter le pourcentage de l'isthme de Panama, va être annoncée simultanément à tous les points des Etats-Unis, et il va sans dire que les contrats les plus avantageux obtiendront la préférence. Or, il se trouve dans le cahier des charges une clause qui semble favoriser particulièrement le port de la Nouvelle-Orléans.

Cette clause est celle qui stipule que tous les matériaux et toutes les marchandises pour lesquelles la commission connaît des contrats devront être livrés dans l'isthme.

Les fournisseurs seront ainsi à comprendre dans leurs estimations le coût du transport entre le point d'expédition et le point de destination.

Il s'agit immédiatement aux yeux que ce fait est d'un grand avantage pour les hommes d'affaires résidant à la Nouvelle-Orléans. De tous les grands ports de l'Amérique le nôtre est de beaucoup le plus rapproché de l'isthme Panama, de sorte que les frais de transport se trouvent considérablement réduits. Or, en supposant que les fournisseurs ne soient pas orléanais, mais vendent sur place matériaux et marchandises aux mêmes conditions que les fournisseurs de villes plus éloignées, ce qui ne paraît pas douteux, ils pourraient facilement les livrer à meilleur marché que leurs concurrents dans l'isthme. Il n'y a donc pas de raisons pour lesquelles notre port n'obtiendrait pas une part des contrats que se dispose à conclure la commission de canal interocéanique. Il s'agit simplement de ne pas laisser échapper l'occasion qui s'offre.

Une autre clause du cahier des charges ne pourra également que favoriser la Nouvelle-Orléans, celle qui fixe, dans certains cas, un délai pour la livraison. C'est une faveur qui sur les négociants de la ville qui, étant à deux ou trois jours de moins de Colón que New York et les grands ports de l'Asie, auront les commandes plus franches pour leurs expéditions.

LES RUES.

Les autorités municipales semblent se préoccuper de l'état déplorable dans lequel se trouvent nombre de rues de la ville, des dangers que font courir l'insuffisance de service de voirie et les détériorations du pavage. Le maire et les chefs de divers départements du gouvernement de la ville ont inspecté récemment certaines rues, et ils ont pu ainsi se rendre compte de l'urgence de remédier sans délai à un état de choses qui ne peut durer. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'obtenir sur la valeur de tel ou tel pavage, sur les difficultés qu'on rencontre pour obliger les entrepre-

neurs à entretenir et à réparer les rues qu'ils ont payées entièrement; ce qu'il faut, surtout dans les rues les plus fréquentées, c'est un pavage qui assure la sécurité et toutes les facilités convenables au trafic.

Que les autorités se décident pour des réparations ou des remplacements, peu importe; l'essentiel est que les rues soient réelles pratiques dans le plus court délai possible, quitte à faire ultérieurement des réclamations aux entrepreneurs reconquis en défaut.

Il serait révoltant qu'un grave accident ait été forcé les autorités à prendre des mesures immédiates.

Les chevaux blessés, les roues cassées, les conducteurs contusionnés sont déjà beaucoup trop nombreux, particulièrement dans la rue de Chartres où le trafic est peut-être le plus intense.

Il est même surprenant qu'on n'ait pas eu jusqu'ici quelque grave malheur à déplorer. Mais l'avenir seul intéresse maintenant; le temps est passé de discuter la valeur de tel ou tel pavage, la bonne ou mauvaise foi de certains entrepreneurs; il est d'une absolue nécessité que la ville ait des rues dans lesquelles la circulation soit facile et sans danger et qui soient convenablement nettoyées et entretenues.

Le Fait du Prince.

Sous ce titre, nous lisons dans le "Journal des Débats":

L'affaire Lagrave vient d'être évoquée au cours de la séance de la Chambre, au grand déplaisir de M. le ministre du commerce, qui a rappelé qu'il existait une demande d'interpellation qui viendrait "en son temps". On se serait dit que ce n'est pas le moment de se livrer à une telle discussion, mais que l'incident est trop nouveau pour qu'on le discute, et que le jugement de la Chambre n'aurait pas de maturité. Il faut avouer que ces messieurs commencent à se faire de la santé. Les grandes colères sont courtes et les "s'étonnent vite", et qu'un scandale chasse l'autre, et qu'il en sortira une telle quantité qu'on ne peut plus penser qu'un dernier qui passe. Le scrutin prouvé que ce calcul, une fois de plus, a été juste, et que le ministre, qui a fini par être obligé de répondre, aurait pu, sans inconvénient, ne pas se faire prier.

Nous n'avons à aucun degré l'intention de prendre la défense de M. Michel Lagrave. Nous ne le connaissons pas, et ce que nous savons des négociations et tractations électorales auxquelles il a été mêlé ne nous préviennent pas en sa faveur. Il ne nous intéresse que dans la mesure où un principe respectable a été violé en sa personne. Ce principe est celui de la liberté du témoignage. M. Lagrave, étant une commission d'enquête, a été amené à contredire les allégations de la famille Combes. La déposition subséquente d'un juge d'instruction a nettement tranché en sa faveur le conflit d'allégations qui s'était produit. Alors il a été frappé. Ce n'est pas la première fois qu'un témoin est frappé pour une déposition, et il suffit de rappeler la mise en disponibilité du général Frater. Nous avons appris récemment que certaines personnes ne pouvaient apporter devant la justice que les parcelles de vérité que leurs loges les avaient autorisées

à faire connaître. Après le serment maçonnique, allons-nous avoir le serment comique?

La Chambre n'a pas eu la courtoisie de le demander aux ministres, et les ministres n'auraient probablement pas répondu. Ils sont parfois forcés d'entendre des questions, mais ils ne s'abaissent pas à y répondre.

M. le président du Conseil, avec la discrétion congénitale qui est le propre de son talent, s'est borné à dire à ses adversaires qu'ils en avaient menti. M. le ministre du commerce a esquissé un semblant de défense; mais, pour ce qu'il a dit, il aurait aussi bien pu ne rien dire du tout.

Selon lui, M. Michel Lagrave n'avait plus l'autorité morale nécessaire à représenter la France à l'étranger. Pourquoi cela? Parce qu'il avait été attaqué par des journaux. Il n'y avait qu'à ne pas le faire attaquer. Parce que ses affirmations avaient été contestées? Mais elles l'avaient été à tort. Si M. Michel Lagrave, qui a dit la vérité, n'a plus le prestige nécessaire pour représenter la France à Saint-Louis, comment M. Combes, qui dans la circonstance ne l'a pas dit, a-t-il conservé celui qu'il faut pour la représenter aux yeux du monde entier? Tout cela ne tient pas debout, et les explications de M. Trochu n'ont pas même trompé ceux qui ont fait semblant de les admettre.

L'acte commis par le gouvernement à l'endroit de M. Michel Lagrave se compliquait d'un plus grand d'égards vis à vis de la Chambre. Tant qu'elle avait été en session, il n'avait pas bougé; il avait compris qu'à ce moment-là, au lendemain des séances de la commission d'enquête, sous l'effet de l'émotion qui régnait encore, une révocation ne serait pas tolérée. Aux députés qui l'interrogeaient, il répondait avec aplomb "qu'il ne connaissait pas la rumeur". Puis, aussitôt le Parlement congédié, il faisait sa

coop. Si la rumeur avait une consécration quelconque de sa dignité, elle n'aurait pas supporté cela. Mais elle supporte tout. Elle n'est pas là pour juger des actes, mais pour les ratifier. Elle connaît son rôle et elle l'accomplit. La seule chose qui nous surprenne c'est qu'elle se croie obligée d'assister aux séances et qu'elle ne charge pas les ministres de déposer dans les urnes les bulletins dont elle dispose. Elle ne s'exposerait pas à une erreur comme celle que quelques-uns de ses membres viennent de commettre. Et M. le président du Conseil se serait vu obligé de conduire en personne les hautiers vers les députés récalcitrants. Il lui suffirait de les faire venir à son banc.

AMUSANTE ANECDOTE.

On raconte une amusante anecdote sur l'enfance de M. Denys Puech, l'auteur du monument Gavarni. Il commença par être père dans son pays, en Languedoc.

Un jour, comme il mangeait son pain bis sur le talus d'un fossé, il voit venir une noce, précédée d'un maître et se dirigeant vers l'église. Pendant la messe, notre petit pâtre transporté, au milieu du chemin un gros tas de glaise, le pétrit adroitement, le coiffe d'un vieux chapeau lui donne la ressemblance empruntée d'un marié de village. Le véritable époux, après la cérémonie, se trouvant nez à nez avec cette image le démolit d'un coup de pied irrité. Mais le curé interrogea

Advertisement for Lea & Perrins' Sauce. Includes an illustration of a woman and text: "Viandes Froides. MATINÉE - N'importe quelle espèce bien coupée par tranches et garnie. Bonnes pour lunchs et thés quand elles sont accompagnées d'une salade de légumes." "Lea & Perrins' Sauce THE ORIGINAL WORCESTERSHIRE".

l'enfant, dont la gentillesse et l'air d'intelligence lui avaient plu.

"Bon foutés pas d'oquel diehou. Aouro beison ont jour vno bouclet d'ortgat ot seoules". (Me vous moquez pas de ce petit. Il aura peut-être, un jour, une bouclet d'argent à ses souliers), dit-il avec conviction. La prophétie s'est réalisée dans l'esprit sinon à la lettre. M. Puech pourrait certainement aujourd'hui mettre des bouclets d'argent à ses souliers; mais il ne porte que des bottes.

L'AFFAIRE - DU - Courrier de Lyon.

Une revue rappelait récemment quelques exemples de ressemblances célèbres. L'un des plus connus et des plus tragiques est celui de Lesurques et de Desboscq, dont les signalements étaient curieusement identiques. Est-ce cette ressemblance qui devint fatale à Lesurques? On discute encore, et le sombre histoire du Courrier de Lyon demeure après cent années un mystère qui exerce en France et hors de France la plus puissante attraction. Dans un ouvrage nouvellement paru, coloré et vi-

vant comme un roman, un avocat du barreau de Paris a tenté d'éclaircir la question et il parait difficile de toucher de plus près la vérité. Le public se connaît guère l'affaire du Courrier de Lyon que par la pièce souvent reprise depuis cinquante ans. L'étude des dossiers criminels permet d'entrevoir une réalité différente de la légende communément répandue et non moins étonnante. A en croire la version la plus plausible, il y eut cinq coupables, et six têtes cependant tombèrent sur l'échafaud. Une réhabilitation posthume serait-elle au moins possible? L'auteur, M. G. Delays, en doute; il y voit même des difficultés d'ordre juridique. Quelle pauvreté, dans la justice humaine, et combien est précieuse l'idée d'une justice immuable et inflexible et éternelle!

Guillaume II et Ménélik.

La nouvelle du "Tagblatt" d'après laquelle l'empereur verrait une ambassade extraordinaire au négus d'Abyssinie, répond aux vœux d'un petit groupe colonial très actif qui a précédé depuis longtemps l'envoi d'une mission allemande chez Ménélik.

On choisit les plus beaux hommes des gardes du corps; ils emportent indépendamment d'une tente de campagne leur tenue de gala. Ils offriront aux négus des cadeaux de l'empereur. Le but de la mission est la conclusion d'une convention commerciale. L'équipement qui servit à l'escorte de l'empereur lors de son voyage à Jérusalem est mis à la disposition de la mission

d'Abyssinie qui est partie le 11 décembre.

Nos échanges de Paris.

Les derniers journaux de Paris regrettent hier soir, sous l'appellation d'intéressants détails sur les circonstances qui ont entouré la mort et les funérailles du député Gabriel Syveton dont s'est tant occupé la Presse française récemment; mais l'espace nous manque dans ce numéro pour reproduire ces détails. Force donc nous est de renvoyer à demain cette reproduction.

STÛSSEL ET MARCHAND

De l'"Echo de Paris" (extrait d'une lettre de colonel Marchand sur le défenseur de Port-Arthur):

Au début de l'année 1902, quelque promu général de division, il commandait la brigade des 9e, 11e et 13e régiments de tirailleurs de la Sibirie orientale, au garnison à Port-Arthur et Dalsy. Très simple et plus que modeste, ses soldats et ses officiers l'entouraient d'un culte fatic et lui, qui le leur rendait, à sa nomination n'avait pas vu les quitter.

Par la vertu puissante de la confiance mutuelle et de dévouement réciproque entre chef et troupiers, dont le spectacle impressionnant me fut alors donné, il marchait déjà vers sa destinée que, bien certainement, il n'avait pas rêvée si haute.

Et je ne saurais oublier le toast de la "coupe d'argent", qu'en Russie on porte dans les occasions solennelles, et qu'il commanda lui-même, en tête de son état-major, le soir du banquet qui me fut offert le 25 février 1902 par la garnison du grand port assiégé.

"A votre noble patrie, où vous allez rentrer, et à sa vaillante armée, qui ne fait qu'une avec la nôtre! Portez-leur à toutes d-ax nos honras et nos coeurs. Oh! ma coupe! ma petite coupe d'argent! je te vide à la santé, à la grandeur du beau pays de France!"

Nous nous embrassâmes en vidant la coupe dans une double rasade, les bras enlacsés. C'était dans le rite. Il était à ce moment plus ému et moins maître de sa main, qui tremblait, qu'à cette heure, sous les flammes.

Opinion russe.

St-Petersbourg, 21 décembre - Les critiques militaires russes s'attachent pas une importance vitale à la capture par les Japonais du fort Nord de la Montagne Keekwan.

Ils déclarent que ce fort se fait pas partie de la ligne principale de défenses de Port Artour et que sa prise par l'ennemi n'aura aucune influence directe sur le sort de la forteresse.

THEATRES.

THEATRE DE L'OPERA FRANÇAIS.

Le Théâtre de l'Opéra Français donne ce soir avec une excellente distribution la "Marraine de Charley", une comédie en trois actes adaptée de l'anglais par M. Maurice Ordonneau.

Cette très amusante pièce a retrouvé en français le succès qu'elle avait eu dans la langue originale. Il y règne d'un bout à l'autre une gaieté de bon aloi qui doit lui assurer de la part du public néo-orléanais un accueil aussi chaleureux que dans toutes les villes où elle a été jouée.

Distribution. William.....M. Maury Le Colonel Francis Chesnay.....M. Darhan Spettigue.....M. Dane Jack Chesnay.....M. Béranger Charley.....M. Vallée Brasseur.....M. Petibon Donna Lucia d'Alvador.....Mme Murger Mlle Kitty.....Mme Darthen Mlle Ellen.....Mme Costard Mlle Arabella Spettigue.....Mme Danza

ORPHEUS.

On applaudit toujours à l'Opéra Wil Cressy et Blanche Dayne qui jouent une ravissante comédie, et les douze merveilleux Navajo qui forment un orchestre hors ligne.

Les autres artistes qui paraissent tout à tour montrent également du talent.

TULANE.

Il y a eu hier deux bonnes représentations de "The County Chairman" au Tulane, et chaque fois l'auditoire très nombreux a chaleureusement applaudi les interprètes. Le succès, cette semaine au Tulane, n'a pas été moindre que précédemment.

THEATRE LYHIQUE.

Il y avait foule aux deux représentations d'hier au Théâtre Lyrique, en matinée et le soir, pour applaudir les artistes de la troupe Olympia dans l'amusante comédie musicale, qui y tient l'affiche cette semaine "When Keuben comes to Town".

La semaine prochaine: "Jack and the Beanstalk".

CHESBENT.

On fait partout l'éloge de "Sherlock Holmes", le célèbre drame de Conan Doyle que jouent des artistes de valeur au Crescent. Cette pièce sera donnée tous les jours de cette semaine avec matinée aujourd'hui et samedi. Autant de représentations, autant de succès.

THEATRE GREENWALL.

Au fur et à mesure que la semaine s'avance le mélodrame sensationnel qui a pour titre "Track- ed Around the World" gagne en popularité. Elle est d'ailleurs très bien jouée dans une mise en scène excessivement brillante. Matinée vendredi.

THEATRE FANTASIA.

Le succès de "The Deserted Wife" ne diminue pas au Théâtre Fantasia, et la salle est foulée aux deux représentations de chaque jour.

FALSTAFFIANS.

Le bal des Falstaffians, une de nos plus récentes organisations carnavalesques, mais non la moindre, aura lieu à l'Opéra le vendredi, 17 février 1905. Nos remerciements à Falstaff pour l'invitation envoyée à L'ABEILLE.

EN MANDCHOURIE.

Tokio, 21 décembre - Le ministère de la guerre a reçu la nuit dernière du quartier général de Mandchourie, le rapport suivant:

"Lundi, à 5 heures de l'après-midi, l'artillerie ennemie, en position à l'est de la montagne Da, a bombardé nos positions dans les environs du village de Simin-ti."

"Mardi, à 1 heure du matin, l'artillerie ennemie nous a attaqué au sud de Pienningpau et de Tazupo."

"A la même heure l'artillerie ennemie faisait une vigoureuse attaque dans le voisinage de Chin Shantung."

"Le combat se poursuivait pendant plus d'une heure. L'ennemi fut partout repoussé. Nous n'avons pas subi de pertes."

A la légation japonaise.

Washington, 21 décembre - La légation japonaise à Washington a reçu le télégramme suivant, daté de Tokio, 21 décembre:

"Notre armée devant Port Arthur rapporte qu'elle s'est emparée de nombreux trophées lors de l'assaut contre les forts à l'est et au nord de la montagne Keekwan."

"Les prises faites par nos soldats ont été de quatre canons à tir rapide, dont deux sont utilisables, quatre mitrailleuses, trois utilisables, cinq canons de campagne, d'une grande quantité de fusils, obus, munitions, grenades, etc."

Les attachés étrangers au Japon

Tokio, 21 décembre - Le transport japonais "Manshu" quittera le Japon le 23 décembre pour Port Artour, transportant à son bord les attachés navals et la délégation parlementaire. L'intention du gouvernement japonais en organisant ce voyage est de donner aux attachés l'opportunité de faire des observations techniques.

Feuilleton L'Abeylle de la N. O. LA DELAISSEE GRAND ROMAN INÉDIT. Par Georges Maldague. DEUXIÈME PARTIE. Le Calvaire de l'Enfant. XIX. Tandis que les surveillants procédaient à l'arrangement du

corps, les trois fonctionnaires, demeurés au dehors, tinrent conseil, le ministre devant forcément modifier le programme joyeux de la journée. "L'état du moins l'avis du directeur. "Il lui semblait qu'il devait, par respect humain, par convenance administrative, couper court à toute réjouissance. Mais le général, ni M. Garbert ne partageaient cette opinion. "M. le directeur parla de convenance, déclara l'inspecteur, j'ose dire que la première qui compte de respecter, c'est celle qui concerne les rapports de la colonie avec la municipalité et la population belle ni ni. "En ce moment même, les habitants du Palais et tous les habitués qui nous ont vus hier de leur présence, se dirigent vers les gradins. "Pouvons-nous, dit tout va ce jour du 15 juillet, les privés? Un plan qui a été officiellement annoncé, et appelé ainsi la dévotion sur notre infanterie! "D'autant plus, appuya le général, que pour moi c'est une grave incertitude, si j'ajoute à l'annonce de M. Garbert, le bonhomme de M. Garbert, il faut d'abord une raison, un prétexte, sinon au public, du moins à la municipalité, puisque, ainsi que la loi l'également remarquer M.

Garbert, le concert a été indiqué dans les affiches officielles, comme un des éléments de la fête nationale.

"Or, monsieur le directeur, permettez-moi cet avis: il vaut mieux ne pas exciter les curiosités!"

"Mais, pour l'exécution de ce concert, comment ferez-vous sans le 209? Vous le déclarez indispensable. Et observez donc comment le directeur, qui fabliait déjà."

"Tant qu'il était vivant! explique M. Garbert, mais maintenant c'est forcément une autre affaire et ce me serait faire une injure sensible, monsieur le directeur, que de supposer qu'une tentative organisée avec tant de soin, puisse finir faite d'un piston!"

"Cependant les entrées en soi..."

"On les passera, dit l'affaire d'une répétition de quelques minutes."

"Mais les pupilles eux-mêmes sont dans un état de torpeur doublé de celui de la mort; ils ne peuvent pas surmonter ni vite."

"Eh, protesta avec véhémence le général. Ah! monsieur le directeur, vous ne les connaissez pas. Je suis sûr qu'à la minute présente il y en a plus d'un seul qui s'occupe de 209. Le surveillant général se trem-

pour se dissiper de sitôt: c'était Marcel.

Lorsque le directeur, convaincu par les arguments de ses sous-ordres, eut consenti à laisser partir les pupilles pour l'exécution du concert et la promenade générale qui devait suivre, Marcel eut l'autorisation de demeurer à l'infirmerie et il se hâta de profiter de la permission.

En passant devant la chambre des morts, une pénible impression le saisit à l'idée que le cadavre du 209 était là, rigide et glacé.

Il pensa que Blanchard y serait aussi déposé, et cette idée qu'il n'avait jamais eue encore, et qui faisait de la mort probable de son ami, un fait évoqué dans sa précision et ses détails matériels acheva de le bouleverser.

Il dut s'arrêter dans l'escalier pour laisser ses larmes couler, puis son énergie ramplée, il entra dans l'infirmerie.

Blanchard était installé à sa place habituelle dans l'enrouleur de la fenêtre.

Cette fenêtre ne s'orientait pas du même côté que la salle des morts.

Elle était située du côté sud, et malgré l'extrême chaleur, Blanchard désirait toujours qu'elle fut ouverte afin de se mieux baigner dans les rayons du soleil.

Le général m'a-t-il dit, il croit me tenir sous sa coupe! mais le jour où j'en aurai assez je lui glisserai entre les doigts... et ça sera quand je le voudrai!"

"Et il s'est mis à me raconter des tas de choses sur l'horreur que lui inspirait la vie d'hoi, le dégoût, la lassitude qu'il en avait."

"Mais il n'y a qu'à vouloir pour sortir de là, répétait-il et tu le verras un jour!"

"Moi je ne comprenais pas très bien, je pensais même que c'était de la fièvre qui le faisait parler comme ça, en lui demandant la tramontane, et je lui ai répondu: "Avec ça qu'on peut tout ce qu'on veut!"

"Mais lui, répétait en ouvrant des yeux énormes qui me faisaient bien croire qu'il était en train de perdre la bossole."

"Si, tout ce qu'on veut on la peut! Mais il faut vouloir, vouloir, de toutes ses forces!"

"Blanchard avait fait une pause, puis il reprit: "C'est à cela que je pensais, quand tu es entré, à ce pouvoir de la volonté!"

"Le 209 a voulu mourir et il en a trouvé le moyen."

"Moi je veux guérir, et il me semble que depuis que je veux cela, si ardemment, il y a vraiment de la vie qui rentre en moi. Aujourd'hui surtout!"

La voix effectivement, semblerait moins assurée, moins balbutiante que d'ordinaire, l'épiderme du visage moins deséché, moins durement collé sur les os, un peu de rose était monté aux pommettes, non comme qui ne paraissait pas être de la fièvre mais dans le regard.

"Mais je te l'ai dit moi-même, fit Marcel qu'on pouvait vivre en le voulant."

"Je le sais bien, aussi c'est pour cela qu'une autre pensée encore m'est venue."

"Laquelle?"

"Eh bien, c'est que toi aussi tu veuilles quelque chose."

"Ah! Blanchard, tu sais bien que la seule chose que je puisse vouloir? Beyer madam!"

"Mais, est-ce que cela dépend de moi!"

"Peut-être!"

"Comment cela?"

"Eh bien, écoute! fit Blanchard. Sa voix était plus basse et plus mystérieuse, et il jeta autour de lui un regard inquiet, comme pour s'assurer que personne ne pouvait l'entendre. Il était complètement seul. L'infirmerie avait quitté la salle presque aussitôt l'entrée de Marcel. "Eh bien, répéta Blanchard, j'ai pensé vois-tu, à beaucoup de choses, car c'est étonnant tout ce qui me vient dans la tête aujourd'hui. "Je me sens si bien!